



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 2 novembre 2020

PROVINCE DE QUÉBEC MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 2 novembre 2020 à 20h04, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Sont présents en personne les conseillères et conseillers : Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté, Lise Larochelle et Josiane Perron.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Absences : aucune absence

Est également présente en personne Marie-Céline Corbeil, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 04 et déclare la séance ouverte.

2020-11-552 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la présente soit le suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020
4. Première période de questions du public
5. Autorisation des comptes
6. Rapports des différents comités
 - a. Mairie
 - b. Régie incendie
 - c. Loisirs
 - d. Environnement
 - e. Trans-Appel
 - f. Urbanisme
7. Déclaration des intérêts pécuniaires
8. Calendrier des séances du conseil pour l'année 2021 (*reporté*)
9. Fin de probation direction générale
10. Dépôt états comparatifs au 30 septembre 2020

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT

11. Entente pour le déneigement de la virée de Stoke
12. Trans-Appel Inc. – Service de transport adapté 2021
13. Résolution TECQ 2019-2023

HYGIÈNE DU MILIEU



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 2 novembre 2020

14. Adoption du règlement 2020-06 modifiant le règlement de permis et certificat 2004-9 dans le but d'ajouter la nécessité d'obtenir un permis de branchement à l'aqueduc

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

15. Compte-rendu de l'officier en bâtiment, environnement et agraire – septembre 2020
16. Dépôt du compte-rendu du comité consultatif d'urbanisme tenu le 15 octobre 2020
17. Demande de dérogation mineure pour une marge de recul avant d'un bâtiment principal pour la propriété sise au 272, route 143.
18. Adoption du premier projet de règlement numéro 2020-05 « Règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 2004-6 afin de créer la zone R-12 à même la zone R-7
19. Entente urbanisme et géomatique avec la MRC du Val-Saint-François pour 2021
20. Achat du mini-module pour la facturation à même le module de permis
21. Résolution pour test de percolation 359, route 143 N.
22. Résolution pour test de percolation 135, route 143N
23. Résolution pour test de percolation 390, Chemin Goshen

LOISIRS ET CULTURE

24. Engagement journalier pour les patinoires – hiver 2020-2021 (*reporté*)
25. Campagne de l'Association pulmonaire du Québec contre le radon 2020
26. Budget Tournée des nouveaux nés
27. Comité ÉLÉ du Val-Saint-François – demande d'aide financière
28. Chevaliers de Colomb conseil 2841 – demande pour la guignolée 2020
29. Club Optimiste – demande pour l'Opération citrouille

AUTRES

30. Affaires nouvelles et suivi
31. Deuxième période de questions
32. Correspondance
 - a. CIUSSSE suspension provisoire de certains mandats en organisation communautaire
 - b. Gouv du Québec, Ministre Adrée Laforest, aide financière COVID
 - c. JPCadrin-Expertises immobilières
 - d. Association pulmonaire lutte contre le radon
 - e. UPA protection des puits municipaux
 - f. Ministère de la Sécurité publique-centre d'hébergement en temps de COVID

33. Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

2020-11-553

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 octobre 2020.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 2 novembre 2020

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

1 citoyen est présent. Pas de question

2020-11-554

5. AUTORISATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron
appuyé par la conseillère Lise Larochelle
et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise jointe aux présentes soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

SALAIRES

Les chèques de salaires nets pour la période du 6 octobre septembre au 31 octobre 2020 représentent un total net de \$14 087.05\$.

Liste des paiements émis (du 2020-10-06 au 2020-11-02)

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202000510 (A)			2020-11-03	14	VIVACO groupe coopératif	375,72 \$
202000511 (A)			2020-11-03	39	RÉGIE INTERMUN. INCENDIE WINDSOR	2 292,00 \$
202000512 (A)			2020-11-03	41	MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS	2 650,94 \$
202000513 (A)			2020-11-03	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	83,66 \$
202000514 (A)			2020-11-03	94	GABRIEL COUTURE ET FILS LTEE	519,03 \$
202000515 (A)			2020-11-03	225	DIANE ST-PIERRE	16,29 \$
202000516 (A)			2020-11-03	241	PÉTROLES SHERBROOKE	542,04 \$
202000517 (A)			2020-11-03	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	158,67 \$
202000518 (A)			2020-11-03	477	NOVA FREDETTE	50,00 \$
202000519 (A)			2020-11-03	499	GRANULAB INC	1 494,68 \$
202000520 (A)			2020-11-03	678	SANI ESTRIE INC	4 805,09 \$
202000521 (A)			2020-11-03	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	223,37 \$
202000522 (A)			2020-11-03	787	WOLSELEY CANADA INC	627,66 \$
202000523 (A)			2020-11-03	883	POMPEX INC	1 935,10 \$
202000524 (A)			2020-11-03	947	ROLLAND CAMIRÉ	90,00 \$
202000525 (A)			2020-11-03	962	EXCAVATION R. TOULOUSE & FILS INC.	805,57 \$
202000526 (A)			2020-11-03	1070	SANIKURE	652,03 \$
202000527 (A)			2020-11-03	1072	PHILIPPE LAPLANTE	50,00 \$
202000528 (A)			2020-11-03	1084	WSP CANADA INC.	2 938,76 \$
202000529 (A)			2020-11-03	1109	POULIOT ÉQUIPEMENT DE BUREAU	161,83 \$
202000530 (A)			2020-11-03	1113	TERRAQUAVI ENVIRONNEMENT ET GÉO.	481,75 \$
202000531 (A)			2020-11-03	1251	EXCAVATION YVON BENOIT	133,17 \$
202000532 (A)			2020-11-03	1292	LONGUS ESTRIE - 8348871 CANADA INC.	332,35 \$
202000533 (A)			2020-11-03	1297	LISE LAROCHELLE	96,00 \$
202000534 (I)	7882		2020-11-03	1350	PLOMBERIE C. AUGER	3 625,16 \$
202000535 (A)			2020-11-03	1358	MARIE-CÉLINE CORBEIL	186,25 \$
202000536 (A)			2020-11-03	1360	ADN COMMUNICATION	859,44 \$
202000537 (A)			2020-11-03	1364	IMACOM COMMUNICATIONS	488,64 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000

26 675,20 \$

Total des paiements

26 675,20 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques

3 625,16 \$

Total des dépôts direct

23 050,04 \$

26 675,20 \$



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 2 novembre 2020

COMPTES À PAYER EN DATE DU 1er novembre 2020

Liste des paiements émis (du 2020-10-06 au 2020-11-01)

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202000494 (C)			2020-10-09	78	SINTRA INC	563 017,48 \$
202000495 (C)			2020-10-09	1233	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION	74 140,87 \$
202000496 (I)	7881		2020-10-09	10	CHEVALIERS DE COLOMB	100,00 \$
202000497 (C)			2020-10-09	28	HYDRO-QUEBEC	711,04 \$
202000498 (C)			2020-10-22	28	HYDRO-QUEBEC	57,96 \$
202000499 (C)			2020-10-22	964	TELUS	45,99 \$
202000500 (I)			2020-10-23	723	AXION	167,89 \$
202000501 (I)			2020-10-23	1282	9258-6031 QUÉBEC INC.	32 006,30 \$
			2020-10-29	494	VISA	363,57 \$
202000502 (I)			2020-10-30	885	PITNEY WORKS	346,37 \$
202000503 (I)			2020-10-30	68	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	2 004,70 \$
202000504 (I)			2020-10-30	67	MINISTRE DU REVENU	5 442,10 \$
202000505 (I)			2020-10-30	745	FIDUCIE DESJARDINS	1 120,30 \$
202000506 (I)			2020-10-30	8	Retraite QUÉBEC	543,29 \$
202000468 (I)	7879		2020-10-31	74	MINISTRE DES FINANCES	76 670,00 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000						756 737,86 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques 76 770,00 \$

Total des dépôts direct 679 967,86 \$

756 737,86 \$

6. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS :

a) mairie :

Le maire Rolland Camiré fait état de l'avancement des différents dossiers :

- La conversion de l'éclairage public au DEL débute en novembre et sera réalisé sur tout le territoire.
- TGC devrait terminer les travaux d'ici la mi-novembre soit un branchement et le rehaussement des bornes fontaine. Il reste quelques travaux pour finaliser la télémétrie au poste de suppression.
- On attend la réponse de M. Maurice pour l'entretien de la patinoire d'ici vendredi.
- Le sable abrasif est dans la réserve, les travaux de transport sont terminés.
- Nous sommes à préparer le budget 2021.

b) Régie des incendies : le conseiller Philippe Verly et le maire ont assisté à la dernière rencontre, essentiellement pour la préparation du budget 2021.

c) Loisirs : Une rencontre a eu lieu pour préparer la fête des nouveau-nés qui prendra la forme d'une tournée des nouveaux nés le 13 mars 2021. La ressource en communication de la ville de Windsor est mobilisée pour les communiqués communs aux 3 municipalités. La contribution pour cette activité a été fixée à 43¢/habitant, soit un montant de 691\$ pour Val-Joli. Également, la ville de Windsor amorce une réflexion concernant les nouveaux arrivants et des intervenants des autres municipalités ont été interpellés dont Josiane Perron qui suivra les travaux. Gilles Perron souhaite également se joindre à cette rencontre.

d) environnement : La conseillère Josiane Perron informe M. Laplante des travaux du comité environnement concernant sa proposition d'une forme de subvention ou tirage pour les citoyens qui font installer une borne de recharge pour véhicules. Actuellement, la municipalité aimerait faire installer une borne de recharge rapide. Ce n'est pas simple considérant que Hydro Québec prend en charge ces bornes maintenant mais les travaux continuent à ce sujet. Également, une subvention provinciale est disponible jusqu'au 31 décembre 2020 pour les citoyens qui se font installer une borne.



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 2 novembre 2020

e) Trans-Appel : Le budget 2021 a été adopté. Également, un concours a été lancé pour trouver un nouveau nom à Trans-Appel afin de promouvoir le volet transport collectif. Un prix de 250\$ sera remis au gagnant.

f) Urbanisme : Il y a eu un CCU le 15 octobre pour traiter une dérogation mineure ainsi qu'une modification au règlement de zonage pour créer une nouvelle zone à même la zone R-7 pour modifier la marge de recul arrière afin de régulariser l'écoulement des eaux de surface.

7. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Tous les membres du conseil municipal ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

8. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021

Ce point est reporté

2020-11-555

9. DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE MARIE-CÉLINE CORBEIL

CONSIDÉRANT QU'à l'embauche de Marie-Céline Corbeil à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière, une période de probation était prévue;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont satisfaits du travail réalisé par Marie-Céline Corbeil dans le cadre de son mandat;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Lise Larochelle
Et résolu à l'unanimité

DE confirmer la permanence de Marie-Céline Corbeil à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière suite à la fin de sa période de probation et d'autoriser le maire Rolland Camiré à signer le contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière

10. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

La secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs au 30 septembre des revenus et dépenses tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal.

TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

2020-11-556

11. ENTENTE POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA VIRÉE DE STOKE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Joli a signé une entente en 2002 avec Serge Loisele, résidant au 914, rang 10, afin d'utiliser l'entrée de son terrain comme point de tournage pour les camions de voirie pendant l'entretien d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est renouvelable annuellement, au montant de 50 \$, payable en octobre;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté
Appuyé par la conseillère Josiane Perron
Et résolu à l'unanimité



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 2 novembre 2020

D'autoriser le paiement de 50 \$ à Serge Loiseau pour l'hiver 2020-2021 et que cette entente soit reconduite à chaque année au même tarif jusqu'à ce qu'une des deux parties signifiant son intention à l'autre de mettre fin à ladite entente.

2020-11-557

12. TRANS-APPEL INC. – SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite poursuivre le service de transport adapté pour les citoyens de Val-Joli;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Val-Joli :

- . accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le Protocole d'entente.
- . accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel inc., l'organisation du service de transport adapté.
- . accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2021 et de payer la contribution municipale établie à 4.12 \$ par personne pour un montant total de 6 814.48 \$
- . accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2021 : 3.75 \$ pour un déplacement local, 8.25 \$ pour un déplacement hors-territoire (Sherbrooke).
- . accepte les prévisions budgétaires 2021 de l'organisme Trans-Appel inc.

2020-11-558

13. RÉOLUTION PROGRAMMATION TECQ 2019/2023

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par la conseillère Josiane Perron
Et résolu à l'unanimité

QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 2 novembre 2020

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2020-11-559 14. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICAT 2004-9 DANS LE BUT D'AJOUTER LA NÉCESSITÉ D'OBTENIR UN PERMIS DE BRANCHEMENT À L'AQUEDUC

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la Municipalité du Val-Joli;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de modifier le règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2019-13 qui visait la même modification contenait une erreur à l'article 2 et que la modification ne peut se faire que par règlement.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par le conseiller Gilles Perron lors de la séance du 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité de Val-Joli lors de la convocation de la réunion du conseil du 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil lors de ladite session

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière rappelle l'objet du règlement soit d'ajouter la nécessité d'obtenir un permis de branchement à l'aqueduc;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement numéro 2020-06 modifiant le règlement de permis et certificat 2004-9 dans le but d'ajouter la nécessité d'obtenir un permis de branchement à l'aqueduc est adopté

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlement de la municipalité sous le no 2020-06 et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière et déposé sous la garde de celle-ci

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

15 COMPTE-RENDU DE L'OFFICIER EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE – SEPTEMBRE 2020

- Émission de permis
- Dossier général demande de permis, demande d'informations/ information lotissement droit acquis
- Dossier CPTAQ
- Dossier égout aqueduc Rang 10 et route 249, remise de documents et émissions de permis de branchement
- 2 permis de branchement été délivrés au courant du mois de septembre 2020



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 2 novembre 2020

- Assistance direction pour suivi dossier
- Dossier Mise aux normes des installations septiques

Mise à jour septembre 2020

- 2 résidents sont venus prendre leur permis pour l'installation septique avec test de percolation
- Sur les 17 résidences au départ, un total de 8 résidences a été retiré, puisqu'ils ont remis des preuves ou ont pris un permis pour l'installation des fosses septiques

Permis septembre	Nouvelle construction	Autres permis	Évaluation totale	Lotissement	Renouvellement
2019	0	11	69902	2	0
2020	0	8	152000	1	0

16. DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENU LE 15 OCTOBRE 2020

La secrétaire trésorière dépose le compte-rendu du comité consultatif d'urbanisme tenu le 15 octobre 2020.

2020-11-560

17. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UNE MARGE DE REcul AVANT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL POUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 272, ROUTE 143.

CONSIDÉRANT QUE la résidence sise au 272, route 143 se situe à une distance de 6.27 mètres de la limite de lot avant;

CONSIDÉRANT QUE la résidence sise au 272, route 143 lot 3 677 494 se situe dans la zone AFD-6 du règlement de zonage # 2004-06;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul pour les bâtiments principaux est définie à 15 mètres pour la zone AFD-6 dans les grilles de spécifications;

CONSIDÉRANT QUE la résidence a été bâti en 1956 et elle est antérieur au premier règlement d'urbanisme de la Municipalité de Val-Joli;

CONSIDÉRANT QUE à l'exception de la marge de recul avant, l'implantation du bâtiment principale et des bâtiments accessoires est conforme au règlement de zonage de la Municipalité de Val-Joli;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Lise Larochelle
Et résolu à l'unanimité

D'accepter la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de dérogation mineure autorisant que la résidence sise au 272, route 143 se situe à une distance de 6.27 mètres de la limite de lot avant;

2020-11-561

18. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 2020-05 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6 DE LA MUNICIPALITÉ.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 2 novembre 2020

CONSIDÉRANT QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
appuyé par la conseillère Josiane Perron
et résolu unanimement

D'adopter par la présente le PREMIER projet de règlement numéro 2006-05 conformément à l'article 124 de la Loi;

DE fixer au 7 décembre 2020, à 20h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le PREMIER projet de règlement.

2020-11-562

19. ENTENTE URBANISME ET GÉOMATIQUE AVEC LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS POUR 2021

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographique;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli désire participer à cette entente aux conditions suivantes;

- Ressource rédaction et support conseil : 50 \$/heure
- Ressource cartographie et support technique : 30 \$/heure

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par la conseillère Lise Larochelle
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Val-Joli adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées;

QUE la municipalité de Val-Joli réserve un montant de 2350\$ pour l'année 2021 selon la répartition suivante : 40 heures pour la ressource rédaction et support conseil et 10 heures pour la ressource cartographique et support technique.

2020-11-563

20. ACHAT D'UN MINI-MODULE POUR LA FACTURATION À MÊME LE MODULE DE PERMIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli a reçu une proposition de la firme Infotech pour un mini-module permettant la facturation à même le module Permis lors de l'émission du permis;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli désire limiter les contacts entre bureau et le personnel pour respecter les mesures liées à la Covid-19;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Val-Joli achète le mini-module pour la facturation à même le module de permis au montant de 450\$ plus taxes;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 2 novembre 2020

D'autoriser la direction générale à signer les documents inhérents à cet achat.

2020-11-564

21. RÉSOLUTION POUR ÉTUDE DE CARACTÉRISATION 359, rte 143 N

ATTENDU QU'une visite d'inspection effectuée en date du 29 juillet 2020 n'a pas permis de constater la présence ou non d'une installation septique conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22) sur l'immeuble situé au 359, route 143 Nord à Val Joli;

ATTENDU QU'un avis d'infraction a été transmis au propriétaire par courrier recommandé en date du 21 septembre 2020;

ATTENDU QUE ce propriétaire a fait défaut de donner suite à l'avis;

ATTENDU QUE ce propriétaire a fait défaut de requérir, à l'intérieur du délai imparti, le permis nécessaire aux fins de munir ou remplacer une installation septique sur sa propriété;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la préparation d'une étude de caractérisation;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 25.1 de la loi sur les compétences municipales, les frais encourus pour cette étude devront être payés par le propriétaire;

En Conséquence,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Lise Larochelle
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Val-Joli autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à confier un mandat pour la préparation d'une étude de caractérisation à la firme d'ingénieurs ou de technologues professionnels qui aura déposé le meilleur prix sur demande écrite.

QUE ce conseil autorise le représentant de cette firme à effectuer la visite et les tests requis aux fins de cette étude de caractérisation sur la propriété située au 359, route 143 Nord à Val-Joli.

QU'une réclamation sera déposée auprès du propriétaire de l'immeuble pour les frais encourus par la municipalité pour cette étude;

QU'une copie de cette étude soit transmise au propriétaire afin qu'il sollicite un permis à l'intérieur d'un délai de dix (10) jours suite à la réception de l'étude et qu'il construise une installation septique conforme sur sa propriété dans les délais prescrits par le permis

QU'à défaut par le propriétaire de s'exécuter, ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à requérir des prix auprès de deux entrepreneurs spécialisés pour fins de construction de cette installation septique.

2020-11-565

22. RÉSOLUTION POUR ÉTUDE DE CARACTÉRISATION 135, route 143 N

ATTENDU QU'une visite d'inspection effectuée en date du 29 juillet 2020 n'a pas permis de constater la présence ou non d'une installation septique conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22) sur l'immeuble situé au 135, route 143 Nord à Val Joli;

ATTENDU QU'un avis d'infraction a été transmis au propriétaire par courrier recommandé en date du 21 septembre 2020;

ATTENDU QUE ce propriétaire a fait défaut de donner suite à l'avis;



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 2 novembre 2020

ATTENDU QUE ce propriétaire a fait défaut de requérir, à l'intérieur du délai imparti, le permis nécessaire aux fins de munir ou remplacer une installation septique sur sa propriété;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la préparation d'une étude de caractérisation;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 25.1 de la loi sur les compétences municipales, les frais encourus pour cette étude devront être payés par le propriétaire;

En Conséquence,

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Val-Joli autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à confier un mandat pour la préparation d'une étude de caractérisation à la firme d'ingénieurs ou de technologues professionnels qui aura déposé le meilleur prix sur demande écrite.

QUE ce conseil autorise le représentant de cette firme à effectuer la visite et les tests requis aux fins de cette étude de caractérisation sur la propriété située au 135, route 143 Nord à Val-Joli.

QU'une réclamation sera déposée auprès du propriétaire de l'immeuble pour les frais encourus par la municipalité pour cette étude;

QU'une copie de cette étude soit transmise au propriétaire afin qu'il sollicite un permis à l'intérieur d'un délai de dix (10) jours suite à la réception de l'étude et qu'il construise une installation septique conforme sur sa propriété dans les délais prescrits par le permis

QU'à défaut par le propriétaire de s'exécuter, ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à requérir des prix auprès de deux entrepreneurs spécialisés pour fins de construction de cette installation septique.

2020-11-566

23. RÉOLUTION POUR ÉTUDE DE CARACTÉRISATION 390, Chemin Goshen

ATTENDU QU'une visite d'inspection effectuée en date du 29 juillet 2020 n'a pas permis de constater la présence ou non d'une installation septique conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22) sur l'immeuble situé au 390, chemin Goshen à Val Joli;

ATTENDU QU'un avis d'infraction a été transmis au propriétaire par courrier recommandé en date du 21 septembre 2020;

ATTENDU QUE ce propriétaire a fait défaut de donner suite à l'avis;

ATTENDU QUE ce propriétaire a fait défaut de requérir, à l'intérieur du délai imparti, le permis nécessaire aux fins de munir ou remplacer une installation septique sur sa propriété;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la préparation d'une étude de caractérisation;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 25.1 de la loi sur les compétences municipales, les frais encourus pour cette étude devront être payés par le propriétaire;

En Conséquence,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Lise Larochelle
et résolu à l'unanimité



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 2 novembre 2020

QUE le conseil de la Municipalité de Val-Joli autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à confier un mandat pour la préparation d'une étude de caractérisation à la firme d'ingénieurs ou de technologues professionnels qui aura déposé le meilleur prix sur demande écrite.

QUE ce conseil autorise le représentant de cette firme à effectuer la visite et les tests requis aux fins de cette étude de caractérisation sur la propriété située au 390, chemin Goshen à Val-Joli.

QU'une réclamation sera déposée auprès du propriétaire de l'immeuble pour les frais encourus par la municipalité pour cette étude;

QU'une copie de cette étude soit transmise au propriétaire afin qu'il sollicite un permis à l'intérieur d'un délai de dix (10) jours suite à la réception de l'étude et qu'il construise une installation septique conforme sur sa propriété dans les délais prescrits par le permis

QU'à défaut par le propriétaire de s'exécuter, ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à requérir des prix auprès de deux entrepreneurs spécialisés pour fins de construction de cette installation septique.

LOISIRS ET CULTURE

24. ENGAGEMENT JOURNALIER POUR LES PATINOIRES – HIVER 2020-2021

Ce point est reporté.

2020-11-567

25. CAMPAGNE DE L'ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC CONTRE LE RADON 2020

CONSIDÉRANT la demande de l'Association pulmonaire du Québec de soutenir leur campagne provinciale contre le radon 2020;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Josiane Perron
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité accepte de soutenir l'Association pulmonaire du Québec contre le radon 2020 en diffusant de l'information via ses différents outils de communication.

2020-11-568

26 BUDGET POUR LA TOURNÉE DES NOUVEAU-NÉS

CONSIDÉRANT QUE la Fête des nouveau-nés des municipalités de Windsor, Val-Joli et Saint-François-Xavier de Brompton prendra la forme d'une tournée des nouveau-nés qui aura lieu en mars 2021 en raison des mesures liées à la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'il a été proposé que chaque municipalité participe au projet avec une contribution de 43¢ par habitant, ce qui représente une contribution de 691\$ pour la municipalité de Val-Joli (.43X1607 habitants)

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par la conseillère Lise Larochelle
Et résolu à l'unanimité

D'accepter de verser une contribution de 43¢ par habitant pour la Tournée des nouveau-nés.

D'accepter que la municipalité verse un montant de 100\$ par nouveau-né en 2020 inscrit avant ou le 22 janvier 2021.



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 2 novembre 2020

2020-11-569 27. COMITÉ ÉLÉ DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU la demande du Comité ÉLÉ (Éveil à la lecture et l'écriture) du Val-Saint-François;

ATTENDU QU'une somme est prévue au budget 2020

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de 90 \$ au Comité ÉLÉ du Val-Saint-François à titre d'implication pour l'année 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2020-11-570 28. DON POUR LA GUIGNOLÉE DES CHEVALIERS DE COLOMB

CONSIDÉRANT QUE la Guignolée des Chevaliers de Colomb ne pourra avoir lieu cette année en raison des mesures liées à la COVID-19

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité

DE verser un don de 500\$ pour la Guignolée des Chevaliers de Colomb.

2020-11-571 29. DON POUR L'OPÉRATION CITROUILLE DU CLUB OPTIMISTE

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste a fait parvenir une demande de soutien financier pour l'activité Opération Citrouille

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité

DE verser un don de 200\$ pour la l'Opération Citrouille du Club Optimiste.

30. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

Le maire informe que la MRC prévoit pour les prochaines années la révision du schéma d'aménagement et que des ressources seront nécessaires pour ce dossier.

Le conseiller Gilles Perron mentionne son appréciation du nouveau visuel bulletin municipal distribué en octobre et suggère l'ajout de la photo du conseil au bulletin.

31 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de questions

32. CORRESPONDANCE

- CIUSSSE suspension provisoire de certains mandats en organisation communautaire
- Gouv du Québec, Ministre Adrée Laforest, aide financière COVID
- JPCadrin-Expertises immobilières
- Association pulmonaire lutte contre le radon
- UPA protection des puits municipaux
- Ministère de la Sécurité publique-centre d'hébergement en temps de COVID



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée régulière du 2 novembre 2020

2020-11-572

33. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 20 h 55. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Marie-Céline Corbeil,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire

